

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un village d'entreprises nautiques à l'anse du Pharo Marseille

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire Métropolitaine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean Yves Miaux - Directeur général

RCS / SIRET

5 2 4 4 6 0 8 8 8 0 0 0 2 6

Forme juridique

Société publique locale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
- 9b	- Construction d'installations portuaires
- 11a	- Travaux maritimes susceptibles de modifier la côte par la construction notamment de digues
- 25a	- Dragage en milieu marin dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2
- 41a	- Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit :

- Des constructions et aménagements à terre avec la création d'un bâtiment accueillant des ateliers et des bureaux, d'un terre-plein servant de zone technique pour la réparation des navires, d'une aire de carénage et son point propre et de parkings
- L'aménagement du plan d'eau comme aire d'attente pour la prise en charge des navires par les entreprises de réparation avec la création d'une digue et sa contre digue qui abriteront la baie des houles, d'un môle de grutage et de pontons flottants pour l'attente des bateaux

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal du projet consiste en la restructuration de l'anse du Pharo pour créer un pôle nautique de petites et moyennes plaisance multiservices à l'usage d'intervenants professionnels résidant sur site ou extérieurs, et des plaisanciers particuliers, associé à un village d'entreprises artisanales de la mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux à terre vont consister en la construction d'un bâtiment de type R+1, de parkings non imperméabilisés, d'un terre plein et d'une aire de carénage équipés d'un système de récupération des eaux et de traitement adapté. Les eaux traitées seront réinjectée dans le réseau des eaux existant. Aucun rejet directe à la mer ne sera réalisé. Un point de collecte des déchets sera installé sur l'aire technique.

La construction du bâtiment impliquera la mise en oeuvre d'une solution de fondation de type superficielle et la constitution d'un plancher bas de type dalle portée sur vide sanitaire. La structure porteuse du bâti sera de type béton armé. Pour le bâtiment, il est envisagé de terrasser entre 2 et 3,80 m de profondeur. Sur le terre-plein, le terrassement est estimé aujourd'hui au maximum à 80 cm de profondeur. Pour les réseaux, la profondeur maximale des tranchées devrait être normalement de l'ordre de 1,50 m et ne devrait pas dépasser 2 m. Pour les voies et parkings, le terrassement pourra atteindre 3 m de profondeur environ (dépendant des résultats des sondages géotechniques).

En mer, les aménagements concerneront la mise en place de 2 pontons flottants, d'une extension en mer pour la création d'un môle de grutage et d'une digue et de sa contre digue. Ces aménagements vont nécessiter la réalisation d'un dragage des sédiments marins en fond de l'anse estimé entre 2000 et 3500 m3 maximum, éventuellement un déroctage, pour obtenir les tirants d'eau nécessaires. Les sédiments seront évacués par voie maritime vers un centre de traitement adapté.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le village d'entreprises regroupera au sein du nouvel ensemble construit des bureaux, commerces et ateliers liés à l'activité maritime. Il intégrera également des espaces de services mutualisés (local de contrôle, accueil, conciergerie, ...)
Les commerces accueillant du public seront installés à l'étage du bâtiment et seront accessibles depuis la route. Un portail fermera l'entrée de la zone technique. Deux zones de parking seront prévues, avec des places dédiées aux professionnels.

Au sud du bâtiment, côté mer, seront installés des ateliers et entreprises de réparation navale. L'aire technique sera dédiée à ces entreprises de travaux et réparations nautiques. Elle pourra accueillir jusqu'à 20 bateaux en réparation. Une aire de carénage pour le nettoyage des bateaux sera également équipée.

Les pontons flottants serviront à l'attente des navires pour les travaux de réparation prévus par l'une des entreprises installées. Le môle de grutage facilitera la sortie de l'eau des navires. Les entreprises en place seront maintenues.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- une procédure d'autorisation environnementale conformément à l'article L181-1 du code de l'environnement
- une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 conformément à l'article L.414-4 du code de l'environnement
- une extension portuaire au titre du code des transports
- un transfert de gestion du DPM de l'État au profit de la Métropole, au titre du CG3P
- une consultation de la Grande commission nautique
- un permis d'aménager au titre du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- surface d'emprise du projet à terre	16 000 m ²
- surface d'emprise du projet en mer	12 000 m ²
- surface d'emprise du bâtiment	3 242 m ²
- surface du terre-plein	3 650 m ²
- surface des parkings	550 m ²
- surface des aménagements extérieurs	1814 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Marseille
Anse du Pharo

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 21' 23" E Lat. 43° 17' 39" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marseille est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département des Bouches-du-Rhône a adopté un plan de prévention du bruit dans l'environnement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'anse du Pharo fait parti du périmètre du site patrimonial remarquable « Marseille ». Le site est inclus dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le plan de prévention des risques naturels mouvement de terrain approuvé, le PPR inondation de l'Huveaune et des Ayalades, approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sédiments marins de l'anse du Pharo présentent des taux de contaminations supérieurs aux seuils N2 de l'arrêté du 30 juin 2020.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC "Calanques et Îles Marseillaises - Cap canaille et massif du grand Caunet" et ZPS "Îles Marseillaises - Cassidaigne" situés à 2,3 km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité des sites "Vieux Port de Marseille", "Colline Notre Dame de la Garde", "Promenade de la Corniche à Marseille" et "Côte de la Corniche à Marseille "

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera raccordé au réseau d'eau potable. L'utilisation de l'aire de carénage impliquera l'utilisation d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessiter le dragage de 2000 à 3500 m3 de sédiments marins contaminés qui seront évacués et traités. Un déroctage sera également éventuellement nécessaire. Les terrassements nécessaires à la construction du bâtiment et du terre-plein vont engendrer une excavation de matériaux qui seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux de carrière seront nécessaires pour la construction du bâtiments, du terre-plein, du môle de grutage et des digues en mer.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, l'ensemble des diagnostics prévus relatifs à la faune et la flore ne sont pas réalisés. Le site du projet se trouve en zone urbaine et dans un site portuaire anthropisé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont trop éloignés de la zone du projet, qui est elle-même enclavée dans le Vieux-port de Marseille, pour être concernés par un impact potentiel issu des travaux ou de l'exploitation du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La prise en compte des aspects paysagers du projet sera réalisée pour être compatible avec le site patrimonial remarquable et les monuments historiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve en exposition forte au risque de retrait-gonflement des argiles. Il est proche de la cavité souterraine "Souterrain du Palais du Pharo – Notre Dame de la Garde – Le Pharo" concernée par l'aléa affaissement et effondrement des cavités souterraine du PPR mouvement de terrain. Il se situe en dehors des zones d'aléa identifiées au PPR Inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements nécessiteront l'apport et l'évacuation de matériaux sur le site par le terre et par la mer. L'exploitation du site engendrera une fréquentation par le public du fait de l'implantation de nouveaux commerces et entreprises de services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux prévus seront temporairement source de bruit pour les riverains de l'anse. En exploitation, le site ne sera pas source de bruit significativement plus important qu'aujourd'hui en lien avec les chantiers navals déjà présents.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éventuelle implantation de pieux pour les pontons flottants, l'éventuel déroctage des fonds marins ou la création du terre-plein pourront être une source de vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'exploitation des sanitaires du bâtiment engendrera un rejet d'eau dans le réseau d'eaux usées. Les eaux issues de l'aire de carénage et de l'aire technique seront récupérées, traitées et rejetées dans le réseau d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réparation navale engendre la production de déchets inertes, non dangereux et dangereux (peinture/solvant/huile...).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en zone de préemption de l'archéologie préventive. Il est situé dans le périmètre du site patrimoniale remarquable de Marseille et de nombreux monuments historiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation de commerces et nouvelles entreprises pourra engendrer une fréquentation du site plus importante.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Toute pollution des sols ou des sédiments marins sera traitée conformément aux règles en vigueur.
- Une voie de retournement des véhicules et des parkings en nombre suffisant seront aménagés pour permettre d'éviter les problèmes de circulation dans la zone.
- L'ensemble des effluents produits seront récupérés et traités selon les normes en vigueur.
- Toutes les zones qui le permettent seront traitées de façon à ne pas être imperméabilisées (parking notamment)
- Les aspects paysagers seront pris en compte afin de répondre aux attentes de l'architecte des bâtiments de France.
- Un diagnostic archéologique en mer et à terre sera réalisé par les autorités compétentes (IRAP via la DRAC et le DRASSM) selon les procédures en vigueur. Toute découverte sera prise en compte et le projet y sera adapté.
- Le projet sera conçu pour répondre au cahier des charges du label "ports propres". Le bâtiment sera conçu selon la norme "bâtiment durable". Une optimisation de l'utilisation de l'eau sur le site sera recherchée (réutilisation de eaux usées...). Le site et la toiture du bâtiment seront végétalisés.
- Aucun travaux ne sera mené de nuit. Les mesures d'évitement et de réduction adaptées seront mises en place pour limiter les nuisances durant le chantier.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet sera conçu en mettant en œuvre l'ensemble des mesures d'évitement et de réduction des impacts adaptées au contexte de l'opération. Il sera de plus conçu pour répondre au cahier des charge du label "ports propres" et à la norme "bâtiment durable" et recherchera à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles en matière de durabilité et de préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Compte tenu du contexte urbain, de la proximité des riverains et des activités en jeu, une évaluation des incidences du projet semble cependant nécessaire pour permettre la prise en compte de l'ensemble des enjeux et une participation du public.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MARSEILLE

le,

6/07/2021

Signature


Le Directeur Général
Jean-Yves MIAUX

